

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 01188

Numéro SIREN : 424 520 773

Nom ou dénomination : 2001 NETTOYAGE

Ce dépôt a été enregistré le 08/02/2019 sous le numéro de dépôt 767

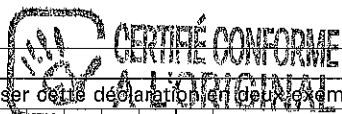


IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquièmes C du CGI)			Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD	
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation				

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
S.A.S.U 2001 NETTOYAGE	42B AVENUE DU 8 MAI 1945
SIRET 4 2 4 5 2 0 7 7 3 0 0 0 1 3	13240 SEPTEMES LES VALLONS
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:



REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées Nettoyage Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	0	Bénéfice imposable à 28%	23 520	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%	38 120			

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% [] Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15% []

PV à long terme imposables à 19% [] Autres PV imposables à 19% [] PV à long terme imposables à 0% [] PV exonérées (art. 238 quinquièmes) []

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zones franches urbaines Pôle de compétitivité

Entreprises nouvelles, art 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Autres dispositifs Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies

Sociétés d'investissements immobiliers cotées Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) [] Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % []

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W [] dans le secteur du logement social, art. 244 quater X []

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: I	Nom et adresse du conseil:
Tél:	Tél:
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 25/04/2018 Lieu SEPTEMES LES VALLONS
Tél:	Qualité et nom du signataire: PRESIDENT
	Signature: MARIKIAN EDMOND

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

EM

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	35 000	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)	e				
	f				
	g				
	h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j				
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)	35 000

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

1 Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	2 Pour les S.A.R.L. Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	3 Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :						
			4 à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	5 à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		6 à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les			
				7 Indemnités forfaitaires.	8 Remboursements.	9 Indemnités forfaitaires.	10 Remboursements.		
M MARIKIAN EDMOND PRESIDENT 45 AVENUE ANNE MAR 13015 MARSEILLE	100		30 082						

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2017 ou exercice

Désignation de l'entreprise S.A.S.U 2001 NETTOYAGE

du 01/01/2017

Adresse 42B AVENUE DU 8 MAI 1945 13240 SEPTEMES LES VALLONS

au 31/12/2017

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLETE
1	MARIKIAN EDMOND CHEF D'ENTREPRISE	45 AVENUE ANNE-MARIE LOT. SAINTE ANNE 13015 MARSEILLE
2	MARMORATO STEPHANE AGENT DE PROPRIETE	15 RUE J-F MILLET LA CHAUME II 13700 MARIGNANE
3	BOURREE MICHAEL AGENT DE PROPRIETE	13 RUE DES OLIVIERIERS 13220 CHATEAUNEUF LES MARTIGUES
4	AHMED MAOULOUDA AGENT DE PROPRIETE	36 MONTEE MOREN BAT B 13002 MARSEILLE
5	LEBRETON NATACHA AGENT D'ENTRETIEN	5 RUE HERRIOT LE CALENDAL BAT 1 ENT 5 13090 AIX EN PROVENCE
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	27 528			27 528				27 528
2	19 540			19 540				19 540
3	19 350			19 350				19 350
4	1 716			1 716				1 716
5	910			910				910
6								
7								
8								
9								
10								
**	69 044			69 044				69 044

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 11) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 12	
- de l'exercice 2017 (total col.9 + total col.10) 11	69 044	- de l'exercice 2017 11	61 640
- de l'exercice précédent 11		- de l'exercice précédent 11	
Nom et qualité du signataire MARIKIAN EDMOND PRÉSIDENT		A SEPTÈMES LES VALLONS le 25/04/2018 Signature,	

QUADREXATUS Informatique

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise : S.A.S.U 2001 NETTOYAGE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise 42B AVENUE DU 8 MAI 1945 13240 SEPTEMES LES VALLONS Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 2 4 5 2 0 7 7 3 0 0 0 1 3 Néant *

				Exercice N clos le, [3 1 1 2 2 0 1 7]		N-1 [3 1 1 2 2 0 1 6]	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			Net 4
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	(0)	0		
	Frais de développement *	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	130	117	13	
	Fonds commercial (1)	AH	AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ	90 000	17 729	72 271	76 771
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	1 971	1 971		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	2 687	2 687		
Immobilisations en cours	AV	AW					
Avances et acomptes	AX	AY					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV				
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE				
	Prêts	BF	BG				
	Autres immobilisations financières*	BH	BI				
	TOTAL (II)	BJ	BK	94 788	22 504	72 284	76 771
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
	En cours de production de biens	BN	BO				
	En cours de production de services	BP	BQ				
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
	Marchandises	BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	17 718	17 718		
	Autres créances (3)	BZ	CA	1 233	1 233	668	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	107 429	107 429	90 626	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI				
	TOTAL (III)	CJ	CK	126 380	126 380	91 294	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	221 169	22 504	198 664	168 065
Renvois : (1) Dont droit au bail			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

Désignation de l'entreprise : S.A.S.U 2001 NETTOYAGE

Néant *

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :7.622.....)	DA	7 622	7 622	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	762	762	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	1 250		
	Report à nouveau	DH	25 262	25 258	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	49 626	36 254	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	84 523	69 897	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	11 093	16 154	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	4 881	4 881	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 855	2 477	
	Dettes fiscales et sociales	DY	30 313	56 857	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régul.	Autres dettes	EA			
	Produits constatés d'avance (4)	EB	66 000	17 800	
	TOTAL (IV)	EC	114 141	98 168	
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	198 664	168 065	
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	114 141	98 168		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : S.A.S.U 2001 NETTOYAGE

Néant *

		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC			
	Production vendue	} biens*	FD		FE	FF		
			FG	196 073	FH		FI	196 073
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	196 073	FK		FL	196 073	213 369
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP			
	Autres produits (1) (11)				FQ		289	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	196 073	213 658
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS			
	Variation de stock (marchandises)*				FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	22 904	32 637	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	1 451	3 637	
	Salaires et traitements*				FY	82 456	91 381	
	Charges sociales (10)				FZ	18 802	22 030	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	}	- dotations aux amortissements*		GA	4 617	4 500
				- dotations aux provisions		GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD			
	Autres charges (12)				GE	0	564	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	130 230	154 750	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	65 843	58 908	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
Total des produits financiers (V)					GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	456	619	
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
Total des charges financières (VI)					GU	456	619	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(456)	(619)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	65 388	58 289	

Désignation de l'entreprise : S.A.S.U 2001 NETTOYAGENéant *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	3 458	18 507	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	3 458	18 507	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(3 458)	(18 507)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices *		HK	12 304	3 528	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	196 073	213 658	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	146 447	177 404	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	49 626	36 254	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP		
		- Crédit bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	842		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			2 689
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
Cf état annexe		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
		3 458			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
CHARGES EX ANTERIEUR		Charges antérieures		Produits antérieurs	
		842			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : S.A.S.U 2001 NETTOYAGE

Néant *

INCORP.	CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations		
				Consécutives à une réévaluation pratiquée en cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
		Frais d'établissement et de développement TOTAL I	CZ	820	D8	D9
		Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	KD		KE	KF
						130
CORPORELLES		Terrains	KG		KH	KI
	Constructions	Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ	90 000	KK	KL
		Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM		KN	KO
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagements des constructions * [Dont Composants M2]	KP		KQ	KR
		Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS	1 971	KT	KU
		Installations générales, agencements aménagements divers *	KV		KW	KX
		Matériel de transport *	KY	10 516	KZ	LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	2 687	LC	LD
		Emballages récupérables et divers *	LE		LF	LG
		Immobilisations corporelles en cours	LH		LI	LJ
		Avances et acomptes	LK		LL	LM
		TOTAL III	LN	105 175	LO	LP
	FINANCIÈRES		Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M
		Autres participations	8U		8V	8W
		Autres titres immobilisés	1P		1R	1S
		Prêts et autres immobilisations financières	1T		1U	1V
		TOTAL IV	LQ		LR	LS
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	105 994	ØH	ØJ	130

INCORP.	CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
			par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
		Frais d'établissement et de développement TOTAL I	IN	820	DØ	D7	
		Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	IO		LW	IX	
						130	
CORPORELLES		Terrains	IP		LX	LY	LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC
		Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG	MH	MI
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	MK	ML
		Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM	MN	MO
		Matériel de transport	IV	10 516	MP	MQ	MR
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier	IW		MS	MT	MU
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW	MX
		Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ	NA	NB
	Avances et acomptes	NC		ND	NE	NF	
	TOTAL III	IY	10 516	NG	NH	NI	94 658
FINANCIÈRES		Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU	M7	ØW
		Autres participations	IO		ØX	ØY	ØZ
		Autres titres immobilisés	I1		2B	2C	2D
		Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	2F	2G
		TOTAL IV	I3		NJ	NK	2H
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4		ØK	ØL	ØM	94 788

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cabinet HERVE SIMONE

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRANTUS Informatique

(Ne pas reporter le montant des cédantes)*

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 7

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : S.A.S.U 2001 NETTOYAGE

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : S.A.S.U 2001 NETTOYAGE

Néant *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY	820	EL	(0)	EM	820	EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF	117	PG		PH	117
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	13 229	PN	4 500	PO		PQ	17 729
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	1 971	QA		QB		QC	1 971
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	10 516	QI		QJ	10 516	QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	2 687	QM		QN		QO	2 687
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	28 404	QV	4 500	QW	10 516	QX	22 387
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	29 224	ØP	4 617	ØQ	11 336	ØR	22 504

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissement TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
	Inst. genc. agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. genc. agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non venté (NP + NQ + NR)		NW			NY			NZ	
				Total général non venté (NS + NT + NU)			Total général non venté (NW - NY)		

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9			Z8
Primes de remboursement des obligations						SP			SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cabinet HERVE SIMONE

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : S.A.S.U 2001 NETTOYAGE Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
	- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS informatique

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA								
	Autres créances clients	UX	17 718		17 718					
	Créance représentative de titres / Prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI								
	Personnel et comptes rattachés	UY	650		650					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB							
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN							
		Divers	VP							
	Groupe et associés (2)	VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	583		583					
	Charges constatées d'avance	VS								
	TOTAUX		VT	18 951	VU	18 951	VV			
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
		VF								

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y									
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z									
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	11 093		11 093					
		à plus de 1 an à l'origine	VH								
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A									
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	1 855		1 855						
	Personnel et comptes rattachés	8C	4 627		4 627						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	10 516		10 516						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	3 497		3 497						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	11 673		11 673						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ									
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J									
	Groupe et associés (2)	VI	4 881		4 881						
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K									
	Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ									
	Produits constatés d'avance	8L	66 000		66 000						
TOTAUX		VY	114 141	VZ	114 141						
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	5 061	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : S. A. S. U 2001 NETTOYAGE						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le :								
								3	1	1	2	0	1	7		
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE										
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :		WA	49 626				
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE				WB					
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG				WC					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				XD					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX				XE					
	Amendes et pénalités		WJ		2 616		Charges financières (art. 212 bis)*		XZ		XW	2 616				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY					
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										Y7	12 304				
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7				K7					
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme				- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						IB				
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				- Plus-values nettes à court terme						ZN						
				- Plus-values soumises au régime des fusions						WN						
										WO						
										XR						
										XQ						
										Y1						
										Y3						
										YR	64 546					
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE										
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *																
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)																
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme				- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR)						WV					
					- imposées aux taux de 0 %						WH					
					- imposées aux taux de 19 %						WP					
					- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW					
					- imputées sur les déficits antérieurs						XB					
				Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6						
				Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ						
				Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A				XA						
Mesures d'incitation	Dédouction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY					
	Majoration d'amortissement *										XD					
	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9		Entreprises nouvelles 44 sexies		L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5					
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)		L6		Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3		Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA					
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)		OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		1F		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC					
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)						PC						
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)																
Dédouctions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9		Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI				XG	2 906			
Dédouction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage																
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II										
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables				bénéfice (I moins II)		XI		61 640				XH	2 906			
				déficit (II moins I)								XJ				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*												XL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												XL				
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN		61 640				XO				

QUADRATUS informatique

Désignation de l'entreprise : S.A.S.U 2001 NETTOYAGE

Néant *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI. dotations de l'exercice	ZT	5 720
---	----	-------

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

11 **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : S.A.S.U 2001 NETTOYAGE										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	25 258	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
							- Autres réserves	ZD	1 250				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	36 254		Dividendes	ZE		35 000					
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	OF	61 512		Report à nouveau	ZG		25 262					
							(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	61 512			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)		J7				YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS						
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance						YT	10 412		11 761			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)		J8				XQ						
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	3 770		4 109			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		ES				ST	8 722		16 768			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	22 904		32 637			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	1 045		1 004			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés		ZS				YZ	406		2 633			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	1 451		3 637			
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)						YY	48 854		40 794			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	2 830		5 382			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017)*						OB	69 044					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						OS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		%		%		
	- Numéro de centre de gestion agréé *		XP					- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 0		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG						
- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH							
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA					Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
								Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD					Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
								Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH					N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : S.A.S.U 2001 NETTOYAGE Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1	PEUGEOT 306 UTILI	4 716	4 716		
	2	MEGANE 236 AGK 13	5 800	5 800		
	3	FRAIS ETABLISSEME	820	820		
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)	
				⑩				⑪
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %		
	⑦	⑧	⑨					
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)			(A)					
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)				(B)				
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪					(C)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise : S.A.S.U 2001 NETTOYAGE

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ou 12,8% .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) *

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) *

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADREATUS Informatique

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : S.A.S.U 2001 NETTOYAGE

Néant *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

**CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS**

DGFIP N° 2059-E-SD 2018

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

16

Désignation de l'entreprise : S.A.S.U 2001 NETTOYAGE										Néant <input type="checkbox"/> *			
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN de la tête de groupe :													
Exercice ouvert le : 01/01/2017					et clos le : 31/12/2017					Durée en nombre de mois		1	2
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE													
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA	196 073		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT			
TOTAL 1										OX	196 073		
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée													
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE			
Subventions d'exploitation reçues										OF			
Variation positive des stocks										OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT			
TOTAL 2										OM			
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)													
Achats										ON			
Variation négative des stocks										OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR	22 904		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW	0		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OY			
TOTAL 3										OJ	22 904		
IV- Valeur ajoutée produite													
Calcul de la valeur ajoutée										(total 1 + total 2 - total 3)		OG	173 169
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises													
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).										SA	173 169		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE													
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD													
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)					GX	196 073	Effectifs au sens de la CVAE *			EY	0		
Période de référence					GY	01/01/2017	GZ	31/12/2017					
Date de cessation							HR						
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs													
Effectif moyen du personnel * :										YP			
dont apprentis										YF			
dont handicapés										YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.													
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.													

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 7 N° SIRET 4 2 4 5 2 0 7 7 3 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE S.A.S.U 2001 NETTOYAGE

ADRESSE (voie) 42B AVENUE DU 8 MAI 1945

CODE POSTAL 13240 VILLE SEPTEMES LES VALLONS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 100

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique MARIKIAN Prénom(s) EDMOND

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 230260 N° Département 99 Commune EREVAN Pays Arménie

Adresse : N° 45 Voie AVENUE ANNE MARIE

Code postal 13015 Commune MARSEILLE Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle. * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III du C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

N° de dépôt
[]

EXERCICE CLOS LE [3 1 1 2 2 0 1 7]

N° SIRET [4 2 4 5 2 0 7 7 3 0 0 0 1 3]

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE [S.A.S.U 2001 NETTOYAGE]

ADRESSE (voie) [42B AVENUE DU 8 MAI 1945]

CODE POSTAL [13240] VILLE [SEPTEMES LES VALLONS]

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE [] P5 []

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

QUADRATUS informatique

S.A.S.U 2001 NETTOYAGE
42B AVENUE DU 8 MAI 1945

13240 SEPTEMES LES VALLONS

ANNEXE DU 01/01/2017 AU 31/12/2017



A handwritten signature in black ink, consisting of several sweeping lines.

Cabinet HERVE SIMONE

58 Avenue du 8 Mai 1945

13240 SEPTEMES LES VALLONS

04 91 96 19 30

ED

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			
48700000 PRODUITS CTEES AVANCE			66 000.00
31/12/2017 OD PRESTATIONS ENCAISSEES AVANCE		66 000.00	
42820000 DETTES PROV CONGES PAYES			4 626.55
31/12/2017 OD Provisions pour congés payés		4 626.55	
43820000 CHARGES SOC SUR CP			1 093.66
31/12/2017 OD Provisions pour congés payés		1 093.66	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67120000 PENALITES ET AMENDES			2 616.00
01/01/2017 OD IMPUTAT PENALITE CREDIT IMPT	668.00		
04/05/2017 OD MAJORATION ECHE TVA 2016	1 102.00		
22/05/2017 BQ 6984 URSSAF PENALITE CONTROLE	846.00		
67200000 CHARGES SUR EX ANTERIEUR			841.91
02/01/2017 BQ 4751 Rémun. FERROVECCHIO LAUR	125.00		
02/01/2017 BQ 0073 Rémun. FERROVECCHIO LAUR	125.00		
02/01/2017 BQ 0089 Rémun. FERNANDEZ M	125.00		
02/01/2017 BQ 0102 Rémun. FERROVECCHIO LAUR	349.22		
05/01/2017 BQ 8860 Rémun. GIANETTI CORINE	117.69		

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
Dérogations	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Provision spéciale de réévaluation (1976)	X
Frais d'établissement	X
Frais de recherche appliquée et de développement	X
Fonds commercial	X
Autres immobilisations incorporelles	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Titres immobilisés	X
Créances immobilisées	X
Evaluation des matières et marchandises	X
Evaluations des produits et en cours	X
Dépréciation des stocks et en cours	X
Opérations à long terme	X
Produits nets partiels sur travaux en cours	X
Différence d'évaluation sur éléments fongibles	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Dépréciation des créances	X
Avances ou crédits alloués aux dirigeants	X
Evaluation des valeurs mobilières de placement	X
Dépréciation des valeurs mobilières de placement	X
Différence d'évaluation sur les titres	X
Disponibilités en Euros	X
Disponibilités en devises	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
Charges à répartir sur plusieurs exercices	X
Primes de remboursement des obligations	X
Ecart de conversion sur opérations en devises	X
Éléments relevant de plusieurs postes du bilan	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

SOMMAIRE

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Charges et produits financiers concernant les entr. liées X

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles X

Montant des engagements financiers X

Informations en matière de crédit bail X

Engagement en matière de pensions et retraites X

Identité des sociétés mères consolidant les comptes X

Liste des filiales et participations X

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Produits et charges exceptionnels X

Valeurs mobilières X

Produits et charges sur exercices antérieurs X

Résultats financiers des cinq derniers exercices X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes :

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	820		
TOTAL			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			130
TOTAL			
Constructions sur sol propre	90 000		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 971		
Matériel de transport	10 516		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 687		
TOTAL	105 175		
TOTAL GENERAL	105 994		130

	Diminutions	Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
Frais établissement et de développement		820	
TOTAL			
Autres immobilisations incorporelles		130	130
TOTAL			
Constructions sur sol propre		90 000	90 000
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		1 971	1 971
Matériel de transport	10 516		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		2 687	2 687
TOTAL	10 516	94 658	94 658
TOTAL GENERAL	11 336	94 788	94 788

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	820	0	820	
TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles		117		117
TOTAL				
Constructions sur sol propre	13 229	4 500		17 729
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 971			1 971
Matériel de transport	10 516		10 516	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 687			2 687
TOTAL	28 404	4 500	10 516	22 387
TOTAL GENERAL	29 224	4 617	11 336	22 504

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ.	0				
TOTAL					
Autres immob.incorporelles	117				
TOTAL					
Constructions sur sol propre	4 500				
TOTAL	4 500				
TOTAL GENERAL	4 617				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	17 718	17 718	
Personnel et comptes rattachés	650	650	
Débiteurs divers	583	583	
TOTAL	18 951	18 951	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	11 093	11 093		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 855	1 855		
Personnel et comptes rattachés	4 627	4 627		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 516	10 516		
Impôts sur les bénéfices	3 497	3 497		
Taxe sur la valeur ajoutée	11 673	11 673		
Groupe et associés	4 881	4 881		
Produits constatés d'avance	66 000	66 000		
TOTAL	114 141	114 141		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	5 061			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	76.2200	100			100

Provision spéciale de réévaluation

Variations de la réserve de réévaluation

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Frais de recherche appliquée et de développement

(PCG Art. 831-2/2.1)

Il s'agit du détail du poste Frais de recherche et de développement au bilan.
Les dépenses engagées ont été inscrites en immobilisations, car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.
La durée d'amortissement est fonction de la Nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets.

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Opérations à long terme

Les opérations à long terme ont été évaluées en tenant compte de l'avancement des travaux et en excluant les frais financiers."
Les pertes potentielles sur les contrats à long terme déficitaires ont été provisionnées pour leur totalité.

Produits nets partiels sur travaux en cours

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Différence d'évaluation sur éléments fongibles

(PCG Art.831-2/11 et Art. 832-13)

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Avances ou crédits alloués aux dirigeants

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

(PCG Art.831-2/3)

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Différence d'évaluation sur titres

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Disponibilités en devises

(PCG Art. 420-7 et 420-8)

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	5 720
Total	5 720

Charges et produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	66 000
Total	66 000

Charges à répartir sur plusieurs exercices

Primes de remboursement des obligations

(Code du Commerce Art. R 123-185; PCG Art.831-3)

Ecart de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

(PCG Art. 946-66 et 947-76)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenant en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avais donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50% - Participations détenues entre 10 et 50 % B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A										

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Inventaire du portefeuille de valeurs mobilières

(PCG Art. 831-2/20)

Charges et produits sur exercices antérieurs

(PCG Art. 831-2/13)

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R. 225-102)

	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	7 622	7 622	7 622	7 622	7 622
Nbre des actions ordinaires existantes	100	100	100	100	100
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	194 377	217 539	208 222	213 369	196 073
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	27 755	45 309	41 261	44 282	66 547
Impôts sur les bénéfices	248	3 278	2 227	3 528	12 304
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	25 956	37 802	34 534	36 254	49 626
Résultat distribué					35 000
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	275.07		390.34	407.54	542.43
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	259.56		345.34	362.54	496.26
Dividende distribué à chaque action					350.00
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice			3	3	3
Montant de la masse salariale de l'exercice	114 424	97 414	98 995	91 381	82 456
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	18 591	21 869	26 207	22 030	21 708

2001 NETTOYAGE
Société par actions simplifiée
au capital de 7622 euros
Siège social : 42B AVENUE DU 8 MAI 1945
13240 SEPTEMES LES VALLONS

424 520 773 RCS AIX EN PROVENCE

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30/06/2018

Le 30/06/2018, à dix heures, les associés de la Société 2001 NETTOYAGE se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Sont présents :

- Monsieur EDMOND MARIKIAN, détenteur de cent actions, ci 100 actions.

Total des actions des associés présents : 100 actions sur les 100 actions composant le capital social.

Monsieur EDMOND MARIKIAN préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

et , présents et acceptant, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Le secrétariat de l'assemblée est assuré par .

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée
- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président au titre de l'exercice clos le 31/12/2017 ;
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Pouvoir en vue des formalités ;

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés. Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts qui s'élèvent à 3 458 euros ainsi que l'impôt correspondant ressortant à 12 304 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 49 626 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 49 626 euros.

Affectation

- Prélèvement sur les réserves :
 - o Sur le report à nouveau : 25 124 euros
 - o Sur autres réserves : 1 250 euros
- A titre de dividende 76 000 euros soit ;
 - o Actions ordinaires : à hauteur de 760 euros.
- Report à nouveau, soit 0 euros

- Solde du report à nouveau, soit 138 euros.

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 760 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 31/08/2018.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)
	Dividendes (en euros)	Autres revenus distribués (en euros)	
31 décembre 2016	35 000	0	0
31 décembre 2015	71 005	0	0
31 décembre 2014	9 400	0	0

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION – CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION – POUVOIRS

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à onze heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président de l'assemblée
Monsieur EDMOND MARIKIAN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Edmond Marikian', written over a horizontal line.